

REPUBLIQUE FRANCAISE
=====

DEPARTEMENT DES DEUX-SEVRES
=====

COMMUNE DE THENEZAY

Lundi 15 juin 2026

L'an deux mille VINGT SIX, le lundi 15 juin, les membres du conseil municipal de la commune de THENEZAY, dûment convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROUST Jackie Maire.

Etaient Présents, les conseillers municipaux suivants :

PRESENTS : M. PROUST Jackie (Maire), M. GOUBEAU Jean-Paul, Mme REVAULT Isabelle, M. ROCHETEAU Stéphane, Mme GRIMAUD Aurélie (Adjoint), Mme BARRE Bérengère, Mme GIROUARD KARSENTY Ghislaine, M. HOANG François, Mme MARTEAU Sabrina, Mme MEUNIER Magali, M. PASQUIER Thierry (conseillers municipaux).

Absents excusés : M. BRAULT Florent,
Mme ROCHETEAU Delphine,
M. TERRASSON Thierry,
M. HERAULT Joe

Secrétaire de séance : Madame Sabrina MARTEAU

Adoption du procès-verbal du 5 juin 2026 : L'assemblée n'émet aucune observation concernant le procès-verbal de la réunion du 4 mai 2026. Celui-ci est donc approuvé.

Vote des délibérations n° D067-2026 à D075-2026

Délibération n° 067 – CREATION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES POUR LA NOUVELLE ECOLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour la passation et l'exécution de marchés publics relatifs à la rénovation du collège Jean de La Fontaine à Thénézay et au transfert de l'école a été signée en février 2026 entre le Département, la Communauté de Communes Parthenay-Gâtine et la Commune de Thénézay.

Actuellement 2 instances sont en places pour les prises de décision tels que le comité de pilotage et le comité technique.

Une commission d'appel d'offres doit être constituée pour décider de l'attribution des marchés afférents à cette convention.

Cette commission sera composée de :

- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour le Conseil Départemental,
- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour la CCPG,

- 2 représentants titulaires et 2 représentants suppléants pour la Commune.

Le conseil municipal doit désigner ces 4 représentants.

Après consultation, Monsieur le Maire propose :

- M Jackie PROUST et M Stéphane ROCHETEAU représentants titulaires
- M Thierry PASQUIER et M Jean-Paul GOUBEAU représentants suppléants.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité les membres présents et représentés :

- **DESIGNE**
 - M Jackie PROUST et M Stéphane ROCHETEAU représentants titulaires,
 - M Thierry PASQUIER et M Jean-Paul GOUBEAU représentants suppléants

Arrivée de M Joe HERAULT à 20h10.

Délibération n° 068 – CCPG, COMMISSION COMMUNAUTAIRES

La CCPG pour la mandature 2026-2033 propose d'installer 8 commissions thématiques permanentes qui alimenteront les travaux du conseil communautaire en émettant des avis ou en faisant des propositions. Les conseillers municipaux sont invités, dans la limite d'un élu par commune et par commission, à s'inscrire dans les commissions.

COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES

Commissions "Stratégie communautaire" :

Commissions	Membres du bureau	Sujets traités / Périmètre - thématiques	Membre du Conseil Municipal
Finances	Philippe ALBERT Eric CHEVALIER	Construction budgétaire Analyse financière Fiscalité	
Aménagement et développement économique	Christophe de la SAYETTE Emmanuel ALLARD David FEUFEU	Développement économique Aménagement de l'espace PLUi/SCOT Politique de l'habitat Partenariat avec la MDEE	Thierry PASQUIER
Environnement	Nicolas GAMACHE Patrice BERGEON	Collecte et traitement des déchets GEMAPI	

	Jean PILLOT	Protection et mise en valeur de l'environnement dont PCAET Mobilité	Stéphane ROCHETEAU
Equipements communautaires	Didier GAILLARD	Gestion des bâtiments communautaires Equipements culturels, sportifs et d'enseignements	Jean-Paul GOUBEAU

Commissions "Service à la population et Maillage territorial" :

Commissions	Membres du bureau	Sujets traités / Périmètre- thématiques	Membre du Conseil Municipa
Petite enfance, enfance et jeunesse	Laëtitia CHOUETTE	Petite enfance : accueil, réseau d'assistants Maternels, parentalité Enfance : accueils de loisirs, séjours Jeunesse : réseau des référents/campus de projets, participation citoyenne Animation de la CTG	Isabelle REVAULT
Affaires scolaires	Jean-Michel PRIEUR	Fonctionnement des écoles publiques Conventionnement avec les écoles privées sous contrat Activités périscolaires Projet éducatif de territoire (PEDT)	Magali MEUNIER
Culture et sports	Chantal RIVAULT	Ecole de musique et d'arts plastiques Education artistique et culturelle Médiathèques et réseau des bibliothèques (SouRces) Accès aux activités physiques et sportives	Isabelle REVAULT
Pôle ludique, tourisme et patrimoine	Marina PIET	Développement touristique Office de tourisme FLIP / Ludothèque Gestion et animation du label « Pays d'art et d'histoire » Soutien à des festivals participant au rayonnement interco	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité les membres présents et représentés :

- **DESIGNE** les conseillers municipaux à siéger dans les commissions communautaires comme dans le tableau ci-dessus.

Délibération n° 069 – CCPG, COMPOSTAGE PARTAGE

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Magali MEUNIER qui s'occupe du dossier.

Une rencontre a eu lieu mercredi 3 juin avec un agent de la CCPG, Jean-François et Magali Meunier pour proposer des lieux d'implantation de 3 bacs en bois de 1 000 litres de compostage partagé.

Au départ, 4 sites avaient été identifiés, le centre bourg, la résidence des ormeaux, le village des acacias et la cité des lilas.

Il a été décidé que pour le lancement un seul lieu sera retenu, celui du centre bourg.

Plusieurs lieux sont proposés, il faut en déterminer 1 seul qui soit visible et accessible de tous.

Ensuite, le conseil municipal doit désigner un agent qui recevra une formation pour la gestion et le suivi de ces bacs de compostage partagé.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité les membres présents et représentés :

- **VALIDE** l'emplacement n° 1 de droite derrière de la cité rondier,
- **PROPOSE** le poste à Virginie Moriceau,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant au projet.

Délibération n° 070 – MAISON DE SANTE, Choix d'un prestataire pour la climatisation

Monsieur Le Maire donne la parole à M Jean-Paul GOUBEAU qui s'occupe du dossier.

L'entreprise GA.tec' et l'entreprise i3e ont déposé une proposition pour 7 climatiseurs intérieurs pour les salles de soins et les bureaux et 1 climatiseur gainable destiné aux salles d'attente et aux couloirs.

TABLEAU COMPARATIF

i3e				SOUS-TOTAL HT	QUANTITE	TOTAL HT	TOTAL TTC
	1 groupe extérieur DRV	Puissance : 22,4kW	SAMSUNG	4 589,40	1	4 589,40	5 507,28
	7 unités intérieures de type cassette installées dans les salles de soins et bureaux avec télécommandes	Puissance : 2200W	Kiné, Médecin 1 & 2, Permanences et Infirmières	831,70	5	4 158,50	4 990,20
		Puissance : 1500W	Soins	817,39	1	817,39	980,87
		Puissance : 3600W	Salle de réunion	873,21	1	873,21	1 047,85
	1 unité intérieure gainable destinée aux salles d'attente et couloirs avec télécommandes	Puissance : 4500W	Salles d'attente et couloirs	1 836,61	1	1 836,61	2 203,93
	Télécommande			175,37	8	1 402,96	1 683,55
	Garantie constructeur SAMSUNG : 7 ans pièces et main d'œuvre						
	Garantie installation : 2 ans pièces et main d'œuvre						
	Liaisons frigorifiques					4 509,22	5 411,06
	Mise en service complète de l'installation, essais, contrôles et réglages de fonctionnement					4 881,42	5 857,70
	Remise					-346,03	-415,24
						22 722,68	27 267,22
	Entretien annuel de la climatisation Maison de santé & Cabinet dentaire					810,00	972,00

GA.tec'							
	1 groupe extérieur DRV	Puissance : 22,4kW	ATLANTIC	4 835,00	1	4 835,00	5 802,00
	7 unités intérieures de type cassette installées dans les salles de soins et bureaux avec télécommandes	Puissance : 2200W	Kiné, Médecin 1 & 2, Permanences et Infirmières	872,84	5	4 364,20	5 237,04
		Puissance : 1100W	Soins	855,15	1	855,15	1 026,18
		Puissance : 2800W	Salle de réunion	925,89	1	925,89	1 111,07
	1 unité intérieure gainable destinée aux salles d'attente et couloirs avec télécommandes	Puissance : 4500W	Salles d'attente et couloirs	867,14	1	867,14	1 040,57
	Télécommande			152,58	8	1 220,64	1 464,77
	Garantie constructeur ATLANTIC :						
	Garantie installation : ans pièces et main d'œuvre						
	Liaisons frigorifiques					4 573,82	5 488,58
	Mise en service complète de l'installation, essais, contrôles et réglages de fonctionnement					6 858,16	8 229,79
						24 500,00	29 400,00
	Entretien annuel de la climatisation Maison de santé & Cabinet dentaire						0,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité les membres présents et représentés :

- **DECIDE** de retenir l'entreprise i3e pour un montant total de 22 722,68 € HT soit 27 267,22 € TTC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Délibération n° 071a – VOTE DES SUBVENTIONS, MFR Moncoutant

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention de la MFR de Moncoutant a été envoyée en mairie.

L'établissement sollicite une participation financière de 50 € pour élève scolarisé habitant sur notre commune. Actuellement 1 élève est inscrit à la MFR de Moncoutant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 50,00 €.

Délibération n° 071b – VOTE DES SUBVENTIONS, APE Ecole Germain Rallon

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'APE Germain Rallon a déposé son dossier de demande subvention.

Le montant de la subvention sollicité est de 2500 euros et elle servirait à financer la classe de découverte de CP-CE1 et CE2 qui vont se rendre à Bougon du 15 au 17 juin pour un séjour sur la thématique de l'histoire.

Une participation à hauteur de 50 € est demandée aux familles, il reste 2000 € à la charge de l'APE et 500 € supplémentaires sont sollicités pour des dépenses courantes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 8 POUR, 3 CONTRE et 1 ABSTENTION des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 2 000 €.

Délibération n° 071c – VOTE DES SUBVENTIONS, UNC

M. le Maire informe le Conseil Municipal que l'UNC a déposé son dossier de demande subvention.

Le montant de la subvention sollicité est de 300 euros et elle servirait à financer les dépenses administratives qui augmentent sans cesse et à renouveler des équipements de porte-drapeau, tel que l'achat d'une hampe en 2025.

L'an dernier la commune avait octroyé la subvention de 400 € à l'UNC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'octroyer une subvention d'un montant de 300 €.

Délibération n° 072 – AFFECTATION DU RESULTAT AU BP 2026, Correction

Monsieur le Maire rappelle les résultats du compte financier unique pour l'exercice 2025

AFFECTATION DU RESULTAT

BUDGET PRINCIPAL

SECTION D'INVESTISSEMENT		
Résultat antérieur reporté (Déficit) (001)		-206 520,37
Dépenses réalisées 2025	352 458,93	
Recettes encaissées 2025	333 727,10	
Solde d'exécution (Déficit)		-18 731,83
Reprendre au compte 001 du budget primitif 2026		-225 252,20
Restes à réaliser Dépenses 2025	77 151,72	-77 151,72
Restes à encaisser Recettes 2025	0,00	
BESOIN DE FINANCEMENT		-302 403,92
SECTION DE FONCTIONNEMENT		
Résultat antérieur reporté (Excédent) (002)		826 365,37
Dépenses réalisées 2025	1 310 090,45	
Recettes encaissées 2025	1 552 785,84	
Solde d'exécution (Excédent)		242 695,39
RESULTAT A AFFECTER en 2026		1 069 060,76

AFFECTATION DU RESULTAT

1 069 060,76

Affectation en réserves

Compte 1068 du budget primitif 2026	302 403,92
-------------------------------------	------------

Report à nouveau en fonctionnement

Compte 002 du budget primitif 2026	766 656,84
------------------------------------	------------

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats ci-dessus de la manière suivante :

- **AFFECTATION** de l'excédent de fonctionnement de **766 656,84 €** au compte R 002,
- **AFFECTATION** du déficit d'investissement de **225 252,20 €** au compte D 001.

Délibération n° 073 – ECOLE, Révision des tarifs de la cantine

M. le Maire informe le Conseil Municipal qu'actuellement le prix d'achat des repas auprès du Département est de 4,50 €.

Les 2 tarifs de vente des repas mis en place par la commune sont 4,55 € le repas pour les enfants résidant sur la commune ou pour les enfants résident hors commune mais conventionnée (Doux et Oroux) et 5,15 € pour les enfants hors commune.

L'an dernier le prix d'achat des repas auprès du département a été augmenté de 1,05 €.

Le conseil municipal avait alors décidé de reporter seulement une augmentation de 0,55 cts sur le prix de vente d'un repas et d'appliquer une nouvelle augmentation de 0,50 cts l'année suivante.

Après discussion une hausse de 0,25 cts va être appliquée pour la rentrée 2026.

Pour finir l'année scolaire 2025-2026, limitation d'achat à 2 carnets par enfant.

La vente des tickets pour l'année scolaire 2026-2027 sera ouverte à partir du 17 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décident de réviser les tarifs des repas de cantine scolaire applicables à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 comme suit :

- repas élèves écoles élémentaires et maternelles (domiciliés dans la commune) : 4,80 €
- repas élèves écoles élémentaires et maternelles (hors commune conventionné) : 4,80€
- repas élèves écoles élémentaires et maternelles (domiciliés hors commune) : 5,40 €
- repas agents de la commune ou à la communauté de communes : 6,75 €
- repas agents de l'éducation nationale ou tous personnels et contractuels : 6,75 €

Délibération n° 074 – MODIFICATION DE POSTE, Augmentation du temps de travail

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Isabelle REVAULT qui s'occupe du dossier.

Le vendredi 12 juin, une rencontre a eu lieu avec Murielle BARISEAU, bibliothécaire et Patricia SENECHAUD, secrétaire générale pour échanger sur le contrat de Murielle qui arrive à échéance le 30 juin 2026.

La médiathèque est liée au « réseau des souRces » avec la CCPG et à partir de septembre 2026, elle enrichit son offre avec un nouveau service de prêt de jeux de société. C'est un accord d'expérimentation avec le « réseau souRces » de la CCPG et la médiathèque de Secondigny. Il faut donc inclure cette nouvelle offre dans le logiciel, effectuer la codification et la mise en place des jeux. Pour cela, notre agent souhaite augmenter son temps de travail de 2h par semaine soit passer de 24h à 26h par semaine.

Une dépense supplémentaire d'environ 142 € par mois pourra être prise en charge par le budget 2026.

M Le Maire demande à l'assemblée son accord pour établir un nouveau contrat d'1 an soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 pour 26 h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'établir un contrat de 1an à compter du 1^{er} juillet 2026 pour 26h par semaine à Mme Murielle BARISEAU,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Commission animation :

Fête du patrimoine le jeudi 23 juillet 2026. Une exposition de vieux tracteurs sera organisée avant le spectacle. Un planning pour l'organisation de la fête du 4 juillet va circuler pour la préparation des moules et le rangement le lendemain.

Pour le tour cycliste du 13 juillet, une dizaine de signaleurs sont inscrits. Il en manque encore une dizaine.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 3 octobre. Il faudra assurer le service.

Commission bâtiment :

Un devis d'un montant de 1 221,63 € HT soit 1 465,96 € TTC pour un roulement de l'ascenseur doit être validé.

Le conseil municipal avait alors décidé de reporter seulement une augmentation de 0,55 cts sur le prix de vente d'un repas et d'appliquer une nouvelle augmentation de 0,50 cts l'année suivante.

Après discussion une hausse de 0,25 cts va être appliquée pour la rentrée 2026.

Pour finir l'année scolaire 2025-2026, limitation d'achat à 2 carnets par enfant.

La vente des tickets pour l'année scolaire 2026-2027 sera ouverte à partir du 17 août 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés décident de réviser les tarifs des repas de cantine scolaire applicables à compter de la rentrée scolaire 2025-2026 comme suit :

- repas élèves écoles élémentaires et maternelles (domiciliés dans la commune) : 4,80 €
- repas élèves écoles élémentaires et maternelles (hors commune conventionné) : 4,80€
- repas élèves écoles élémentaires et maternelles (domiciliés hors commune) : 5,40 €
- repas agents de la commune ou à la communauté de communes : 6,75 €
- repas agents de l'éducation nationale ou tous personnels et contractuels : 6,75 €

Délibération n° 074 – MODIFICATION DE POSTE, Augmentation du temps de travail

Monsieur Le Maire donne la parole à Mme Isabelle REVAULT qui s'occupe du dossier.

Le vendredi 12 juin, une rencontre a eu lieu avec Murielle BARISEAU, bibliothécaire et Patricia SENECHAUD, secrétaire générale pour échanger sur le contrat de Murielle qui arrive à échéance le 30 juin 2026.

La médiathèque est liée au « réseau des souRces » avec la CCPG et à partir de septembre 2026, elle enrichit son offre avec un nouveau service de prêt de jeux de société. C'est un accord d'expérimentation avec le « réseau souRces » de la CCPG et la médiathèque de Secondigny. Il faut donc inclure cette nouvelle offre dans le logiciel, effectuer la codification et la mise en place des jeux. Pour cela, notre agent souhaite augmenter son temps de travail de 2h par semaine soit passer de 24h à 26h par semaine.

Une dépense supplémentaire d'environ 142 € par mois pourra être prise en charge par le budget 2026.

M Le Maire demande à l'assemblée son accord pour établir un nouveau contrat d'1 an soit du 1^{er} juillet 2026 au 30 juin 2027 pour 26 h par semaine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **ACCEPTE** d'établir un contrat de 1an à compter du 1^{er} juillet 2026 pour 26h par semaine à Mme Murielle BARISEAU,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se référant à ce dossier.

Délibération n° 075 – SOIREE DU PATRIMOINE, Demande de subvention au Département

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Département soutien la diffusion artistique en milieu rural en proposant une subvention.

Mme Aurélie GRIMAUD, adjointe à l'animation présente un devis pour une animation de Cyril MAGUY & Leah GRACIE intitulée « Pick me up ! » pour la soirée du patrimoine qui aura lieu le jeudi 23 juillet 2026 à 21 h.

Le plan de financement s'établit ainsi :

Montant de l'animation HT	Subvention	Auto-financement
2 200,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir prendre une décision.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** la demande de subvention dans le cadre du « Soutien à la diffusion artistique en milieu rural »,
- **VALIDE** le devis pour un montant de 2 200,00 € HT soit un total de 2 200,00 € TTC
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Commission animation :

Fête du patrimoine le jeudi 23 juillet 2026. Une exposition de vieux tracteurs sera organisée avant le spectacle. Un planning pour l'organisation de la fête du 4 juillet va circuler pour la préparation des moules et le rangement le lendemain.

Pour le tour cycliste du 13 juillet, une dizaine de signaleurs sont inscrits. Il en manque encore une dizaine.

Le repas des aînés aura lieu le samedi 3 octobre. Il faudra assurer le service.

Commission bâtiment :

Un devis d'un montant de 1 221,63 € HT soit 1 465,96 € TTC pour un roulement de l'ascenseur doit être validé.

Le devis pour la toiture de la mairie va être refait suite au passage d'un drone de la sté CECI. La totalité de la toiture et le changement des velux sont chiffrés à 81 665,93 € HT soit 89 832,52 € TTC.

Les travaux seront possibles en 3 tranches, tranche 1 pour 20 831,14 € HT soit 22 914,25 € TTC, tranche 2 pour 20 121,74 € HT soit 22 133,91 € TTC et la tranche 3 pour 42 313,36 € HT soit 46 544,70 € TTC.

Commission voirie :

Toujours en attente des devis de 2 prestataires pour le débarnage et de l'entreprise Thiollet pour des travaux de voirie.

Informations diverses

- La Communauté de communes de Parthenay-Gâtine a créé un réseau de référents communication, issus de chaque commune en 2021. Ce référent communication s'assure d'améliorer les échanges et les informations entre la CCPG et la commune. 3 à 4 rencontres sont organisées chaque année. Mme Aurélie GRIMAUD a été désignée référente titulaire et Sabrina MARTEAU a été désignée référente suppléante communication.
- Une rencontre a eu lieu le 5 juin dernier avec l'Adjudant-chef DOUCHET. Le terrain proposé et le projet sommaire ont été validés. La commune doit rechercher un maître d'œuvre pour mettre en place le cahier des charges pour la construction de la nouvelle gendarmerie.
- Suite au dépôt des dossiers de demande de subvention liée au financement des maisons France Services pour l'exercice 2026, le montant global s'élève à 57 500 €. L'an dernier nous avons obtenu 55 000 €.
- Notre dossier de FCTVA a été validé par la Préfecture. Il nous a été attribué 57 469,64 € au bénéfice de la commune.

- Monsieur François HOANG va être affecté sur l'académie de Nancy-Metz et doit donc démissionner de son poste de conseiller municipal.
- Autour du city stade 2 bancs et 1 table de pique-nique sont sollicités. Voir pour des devis auprès du « chantier d'insertion » au CIAS, le CPIE de Coutières et de fournisseurs.

La séance est levée à 22 h 04.

La prochaine réunion de Conseil Municipal aura lieu le lundi 27 juillet 2026 à 20 heures.

Le Maire,
Jackie PROUST



La secrétaire,
Sabrina MARTEAU

